Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 16 septembre 2026 à 16 h.

Sont présents :
Siège nº 1 : Joanne Ross
Siège nº 2 : Lida Francoeur
Siège nº 6 : Élizabeth Thériault

Sont absents :
Siège nº 3 : Guy Dubois
Siège nº 4 : Tracy Major
Siège nº 5 : Cynthia Lachance

Tous conseillers et formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière.

0140-2026 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élizabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

0141-2026 **PAVL – AVENANT Nº 2 À LA CONVENTION INTERVENUE**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hope Town a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hope Town a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'a signée;

ATTENDU QUE le 4 août 2026, la municipalité a reçu une lettre confirmant un montant de 43 079 $ d'aide additionnelle équivalant au montant d'intérêts que le bénéficiaire avait payé moins les intérêts de placement de la somme au comptant;

CONSIDÉRANT le rapport financier du vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT qu'il illustre l'écart important entre le montant réel de 169 618 $ et celui proposé de 43 079 $ offert par le « Ministère des Transports et de la Mobilité Durable » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte le montant offert de 43 079 $, elle souhaite récupérer l'écart de 126 539 $;

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Mme Linda MacWhirter, mairesse et Mme Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière, soient autorisées à signer « l'Avenant nº 2 à la Convention intervenue » avec le « Ministère des Transports et de la Mobilité durable ».

Adoptée

0142-2026 **LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 16 h 05.
En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

_____ _____

Linda MacWhirter Sonia Aspirot